

Poitiers, le 25 septembre 2026

N° 2025-233

Affaire suivie par :
Tatiana Gallas

La directrice des services départementaux de
l'Education nationale de la Vienne

Tél : 05 16 52 67 01
Mél : dasen86@ac-poitiers.fr

à

22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

FSU-SNUipp 86
SE-Unsa 86

Objet : Moyens mis en œuvre dans le cadre de la carte scolaire

Mesdames, Messieurs,

J'ai pris connaissance de votre courrier relatif aux moyens mis en œuvre dans le cadre de la carte scolaire, et notamment aux dispositifs de renfort déployés dans les écoles de Fleuré, d'Oyré et de Biard.

Je vous remercie pour les éléments que vous portez à ma connaissance ainsi que pour l'attention que vous accordez aux conditions d'accueil et de scolarisation des élèves et aux conditions de travail des équipes.

Je souhaite vous préciser que les modalités d'évaluation et de suivi des dispositifs mis en place ont été pensées dès leur déploiement. Elles doivent permettre d'apprécier, au regard des besoins effectivement constatés sur le terrain, l'adéquation des moyens mobilisés et, le cas échéant, d'envisager les adaptations nécessaires.

S'agissant plus particulièrement de l'école maternelle de Biard, un suivi est assuré depuis la mise en place du renfort. Les éléments recueillis permettent d'observer l'évolution de la situation et d'apprécier les effets du dispositif au regard des effectifs accueillis et des conditions de fonctionnement de l'école.

Un bilan sera établi à l'issue de la première période. Il permettra de disposer d'éléments objectivés sur la situation et d'apprécier la nécessité éventuelle d'une adaptation du dispositif.

Par ailleurs, votre demande relative à la situation des moyens à l'échelle départementale a bien été prise en compte. La réalité des besoins constatés dans le département, notamment au regard du recours à des moyens de renfort et de ses conséquences potentielles sur la capacité de remplacement, fera l'objet de la remontée que vous sollicitez auprès de Monsieur le Recteur et du ministère.

Ces éléments pourront ainsi être intégrés aux échanges relatifs à la répartition des moyens et à la préparation de la rentrée scolaire 2027, en s'appuyant notamment sur les besoins objectivés au cours de l'année scolaire.

Je vous remercie à nouveau pour votre contribution aux échanges relatifs à l'évolution des besoins des écoles du département.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Nathalie ALCINDOR

